

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

HAPIE

F+	Extrêmement inflammable	T-	Toxique	C	Corrosif
F-	Facilement inflammable	E	Explosif	N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant	O	Carburant		
Xn	Nocif				

Page 1 - R1-04/2011

FURNISSEUR : Raison Sociale : **HAPIE** - ZAC Croix saint Claude - 6 rue de l'Épinette - 77340 PONTAULT COMBAULT
Téléphone : 01 64 43 83 34 **Fax :** 01 64 43 83 42

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1 DESIGNATION COMMERCIALE : DILUCOR

Utilisation de la substance/préparation : Solvant pour peintures, vernis, colles, encres d'imprimeries, matière première en synthèse organique, solvant dans l'industrie pharmaceutique.

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives : (présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

INDEX 601-021-00-3 CAS 108-88-3 CE 203-625-9 TOLUENE | 100% Xn F R: 11-38-48/20-63.G3-65-67

Autres substances apportant un danger : Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger : Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle : Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé : Liquide facilement inflammable.

Risque d'effets nocifs graves en cas d'exposition répétée ou prolongée et par inhalation.

Risque d'effets irritants pour la peau.

Risque d'effets toxiques pour la reproduction de troisième catégorie.

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Cette préparation présente un danger d'aspiration à cause de sa viscosité faible associée à la présence d'un dérivé particulier du pétrole.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres données : Ce produit est dangereux en cas d'épandage ou si le liquide libère des vapeurs, des mélanges inflammables peuvent se former dans l'atmosphère à une température égale ou supérieure au point éclair.

Électricité statique : Le produit peut accumuler des charges électriques qui peuvent provoquer des incendies par décharges électriques.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation : En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît un rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette. Garder au repos. NE PAS faire vomir, NE PAS faire boire. Traitement spécifique et immédiat :

Information pour le médecin :

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Les agents d'extinction préconisés sont le dioxyde de carbone, les poudres et mousses chimiques. Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Éviter de pulvériser l'eau directement sur le bac de stockage afin d'éviter tout débordement du produit.

Déconseillée : eau abondante en jet.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits : Eventuellement et à cause de la présence de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées. Risque de formation de mélanges explosibles au contact de l'air. Prendre les mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Eviter d'inhaler les vapeurs. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Placer les fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit. Eviter d'exposer les femmes enceintes et avertir des risques éventuels les femmes en âge de procréer.

Manipulation : Manipuler dans des zones bien ventilées. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne jamais aspirer ce produit. Le transfert se fera par gravité ou pompe. On proscrit les transferts par pression d'air.

Prévention des incendies : La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements.

Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés : Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Eviter l'inhalation des vapeurs. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête. Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux. Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence. Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés, de préférence, en position verticale.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Equipements et procédures interdits : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas reconditionner les conteneurs avant de les avoir lavés et vidés. Il est recommandé de ne pas porter de verres de contact. Ne pas mettre sous pression, couper, chauffer ou souder des conteneurs vidés (risque d'explosion).

Stockage : Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé. Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Le verre est utilisable pour de petites quantités. Dans ce cas, les bonbonnes seront protégées par une enveloppe métallique plus résistante convenablement ajustée. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et des matières incompatibles (voir chapitre 10). Ne pas stocker dans des récipients en caoutchoucs et en matières plastiques. Stocker dans des récipients en acier ou acier inoxydable.

Utilisation(s) particulière(s) :

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment. Observer une hygiène corporelle très stricte.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques.

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:TMP	N°:
108-88-3	100	375	150	550	-	4 Bis,84
Allemagne	Catégorie	MAK-ppm:	MAK-mg/m3:	Notes:	Notes:	
108-88-3	II,2	50	190	C,*		
ACGIH(TLV)	TWA-ppm:	TWA-mg/m3:	STEL-ppm:	STEL-mg/m3:	Notes:	Notes:
108-88-3	50	188	-	-	A4,*	-

Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE, 98/24/CE et Arrêté Français du 30/06/04:

Valeurs limites d'exposition (2003):

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés (à cartouches avec filtre A).

Protection des mains : Porter des gants en caoutchouc nitrile. Ne pas utiliser de gants en cuir.

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection appropriés qui seront maintenus propres et en bon état.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales : Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : non concerné.

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est : non concerné.

Point/intervalle d'ébullition : 110 °C.

Intervalle de Point Eclair : Point d'éclair <= 21°C.

Point d'éclair : 4.00 °C.

Pression de vapeur : inférieure à 110kPa (1.10 bar).

Densité : < 1

Hydrosolubilité : Insoluble.

Autres données :

Densité à 20 °C : 0.87

Tension de vapeur à 20 °C : 2.9 kPa

Mélange explosif dans l'air dans les limites de 1.2 à 7.1 % en volume

Se présente sous la forme d'un liquide incolore, d'odeur aromatique agréable.

Point/intervalle de fusion : -95 °C.

Température d'auto-inflammation : 552 °C.

Point/intervalle de décomposition : non précisé.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

La préparation est stable dans les conditions normales d'utilisation décrite au paragraphe 7.

Conditions à éviter :

Matières à éviter : Réactions dangereuses avec les oxydants et les acides forts.

Produits de décomposition dangereux :

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas d'exposition par inhalation : NOCIF. La vapeur a des propriétés anesthésiques et lorsqu'elle est inhalée à de fortes concentrations, elle peut provoquer une irritation respiratoire, des maux de tête, une fatigue, des vertiges, des troubles de la conscience et une incoordination.

En cas d'ingestion : Troubles digestifs, douleurs abdominales, nausées, vomissements et diarrhées. Dépression du système nerveux central, syndrome ébrié puis troubles de la conscience. Données bibliographiques - DL50 (rat) = 2500-7500 mg/kg

En cas de projections ou de contact avec la peau : Irritations. Des contacts prolongés ou répétés peuvent dessécher la peau et provoquer des dermatoses.

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Irritation conjonctivale voire atteinte cornéenne réversible en 48 heures.

Autres données :

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Mobilité :

Persistance et dégradabilité : Données bibliographiques : facilement biodégradable : 100 % après 14 jours

Potentiel de bioaccumulation : Données bibliographiques : Pas de bioaccumulation remarquable à prévoir - Log Pow = 2.65

Écotoxicité : Données bibliographiques : POISSON - CL50 (96 h) = 34 mg/l - DAPHNIE - CE50 (96 h) = 60 mg/l, ALGUE - CI50 (96 h) > 433 mg/l

Effets nocifs divers :

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets: Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés: Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales: La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

Quick-FDS [13983-54057-22287-000101] - 2006-04-13 - 14:56:38

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005). UN1294=TOLUÈNE

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.		
	3	F1	II	3	33	LQ4	-		
IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.			
	3	-	II	1 L	F-E,S-D	-			
IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	
	3	-	II	305	5 L	307	60 L	-	
	3	-	II	Y305	1 L	-	-	-	

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Classement de la Préparation : Nocif Facilement inflammable

Contient du : 601-021-00-3 TOLUENE

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 11 Facilement inflammable.

R 38 Irritant pour la peau.

R 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

S 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir; consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S (2) Conserver hors de portée des enfants.

Dispositions particulières : Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

N°1432 = Stockage de liquides inflammables présents en Qté > 100 m3 => Régime Autorisation et rayon d'affichage de 2 km. en Qté > 10 m3 mais Qté <= 100 m3 => Régime Déclaration.

- N°1433 = Installation de mélange ou emploi de liquides inflammables à l'exclusion du simple mélange à froid, si Qté >10 T => Régime Autorisation et Rayon d'affiche de 2 km ; Si Qté présente >= 1 t mais <= 10 T => Régime Déclaration.

- N°1434 = Installation de remplissage ou distribution de liquides inflammables.

Régime Déclaration si le débit est > = 1 m3 / h mais < 20 m3 / h

Régime Autorisation si le débit est > = 20 m3 / h

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Tableau N° 4 Bis - Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

Surveillance médicale spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour le benzène et homologues.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 11 Facilement inflammable.

R 38 Irritant pour la peau.

R 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R 63.G3 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.